

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 3

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dance des neiges rendant les communications difficiles, l'attaque ne pourra avoir lieu que le 28.

— 25 février. Brune ordonne à Schauenbourg d'attaquer Soleure le 1^{er} mars et de se diriger ensuite sur Berne, sans perdre un instant.

— Brune écrit à Frisching et Tscharner qu'il les attendra à Payerne le 27, munis de pleins pouvoirs pour traiter avec eux.

— 26 février. Un bataillon vaudois est envoyé de Lausanne à Aigle. Les Bernois et leurs partisans occupent les Ormonts.

— 27 février. Le général Brune quitte Lausanne avec son état-major pour se rendre à Payerne. Il laisse le général Pouget à Lausanne.

— Ensuite des réclamations de plusieurs patriotes vaudois et valaisans, le Directoire permet au général Brune de réunir le Pays de Vaud, le Valais et les bailliages italiens en une république distincte. La partie allemande de la Suisse en formerait deux, qui constitueraient, avec la première, une confédération alliée de la France.

— 28 février. Le général Brune demande par son ultimatum au gouvernement bernois : « 1^o d'établir sur le champ un gouvernement provisoire, l'établissement d'une constitution qui garantisse l'égalité des droits politiques. 2^o d'élargir les citoyens détenus pour cause d'opinion. 3^o d'éloigner les troupes... 4^o d'abdiquer entre les mains du gouvernement provisoire. » Moyennant cela les troupes françaises n'entreront pas.

— Brune annonce à Schauenbourg, à 4 heures du soir, qu'il a une conférence qui durera 30 heures. S'il n'y a pas de nouveaux ordres au bout de ce temps, les opérations doivent continuer.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les *Neuchâtelois* ont-ils participé avec les Suisses aux *guerres de Bourgogne*? Telle est la question que M. Ch. Châtelain a résolue dernièrement. Les détails qu'il a donnés sur ce sujet à la séance d'automne de la Société d'histoire de Neuchâtel et qu'il a fait paraître ensuite dans le *Musée neuchâtelois* sont aussi intéressants que décisifs.

Jusqu'en 1895, la question ne se posait pas. La Chronique des chanoines était très expresse sur ce sujet; mais on sait qu'ensuite des recherches de M. Arthur Piaget, cet ouvrage n'existe plus comme document historique et ne doit être considéré que comme

une œuvre littéraire remarquable du commencement du siècle passé. D'autre part, la Chronique de Baillod et les Annales de Boive ne mentionnent comme ayant pris part à ces luttes que les gens du Landeron et de Cressier.

La tradition qui fait des Neuchâtelois les compagnons d'armes des Suisses étant cependant très vivace, M. Châtelain a eu l'idée de chercher des renseignements dans les comptes du boursier de Neuchâtel. Ses recherches ont permis de constater, dit-il, « que si le chancelier de Montmollin ou Samuel de Pury (auxquels on attribue la Chronique des chanoines) ont grandement amplifié la participation des Neuchâtelois aux faits d'armes des Confédérés, leurs récits n'en reposent pas moins sur un fond de vérité. »

En novembre 1474 déjà, quand les Suisses allèrent combattre à Héricourt, des « compagnons de la ville » de Neuchâtel prirent part à cette expédition.

Au mois de mars de l'année suivante, lorsque les Suisses allèrent piller la Franche-Comté, leur point de ralliement et de départ fut Neuchâtel. Non seulement on les abreuva avec plus de deux mille litres de vin, mais on leur fournit un renfort composé, sans doute, d'un nombre assez respectable de citoyens puisqu'on leur distribua au départ six setiers de vin. Treize Neuchâtelois allèrent encore plus tard rejoindre cette troupe, qui prit Pontarlier et l'incendia.

Les Suisses passèrent de nouveau par Neuchâtel pour aller ensuite assiéger Grandson et Orbe.

On sait quel fut le sort épouvantable de la petite ville d'Estavayer, lorsque les Suisses firent leur grande expédition dans le Pays de Vaud, dans le courant de la même année. « Et fut après la dite ville pillée et mise à sac jusquaux murailles, sans y laisser nuls vivres, ni aultres biens, ni meubles quels qu'ils fussent. Du vin qui y estait tellement, il n'y demeura rien que tout ne fust amené tant par eau quaultrement par chars et chevaux, que là incontinent arrivèrent tant de Berne que de Frybourg, Payerne, Morat et aultres lieux. »

Les comptes de Neuchâtel nous apprennent que cette ville voulut aussi avoir sa part du butin et qu'elle équipea « une nef pour aller à Estavayer oultre le lac. » Cette embarcation rentra sans doute très chargée, car MM. de Berne se fâchèrent et on dut leur envoyer une ambassade « pour dire l'excuse au fait du butin. »

Lorsque Charles-le-Téméraire passa le Jura, envahit le Pays de Vaud avec son armée et vint à Grandson, la ville de Neuchâtel fit de nombreux préparatifs de défense. Alors aussi il fallut donner aux guerriers confédérés « force cymarres de vin. » Un détachement

neuchâtelois assista à la bataille, mais les comptes de la ville ne permettent pas d'indiquer la force de ce contingent.

La bataille de Morat n'a laissé que peu de traces dans les « comptes de la bourserie », cependant on s'en préoccupa, puisque l'on fit à cette occasion de nouveaux préparatifs de défense. Il en fut de même lorsque les jeunes gens des Waldstätten, « compagnons de la folle vie », se mirent en route pour aller rançonner Genève et la Savoie. La ville de Neuchâtel sembla craindre beaucoup de voir cette troupe venir la visiter.

En somme, dit M. Châtelain, « si la riche et brillante imagination du chancelier de Montmollin a fortement amplifié la participation des Neuchâtelois aux guerres de Bourgogne, nous sommes cependant certains maintenant qu'ils y furent aux côtés des Suisses. »

— Toutes les personnes qui sont entrées dans le **chateau de Chillon** ont visité la très intéressante chapelle de cette ancienne résidence des ducs de Savoie. Les plus anciens comptes des châtelains, dont les originaux se trouvent aux archives de Turin, mentionnent en outre l'existence d'une chapelle plus antique dont l'emplacement et les restes encore importants viennent précisément d'être découverts par M. Næf, le très savant archéologue. Depuis un certain temps déjà, il avait mis à nu dans le sous-sol de la grande tour carrée située à gauche de l'entrée du château, les substructions de deux murs différents, dont l'un était circulaire. Le peu d'épaisseur de ces murs, l'existence de deux petites fenêtres, montraient qu'il ne s'agissait pas d'une tour. On supposa qu'on se trouvait en face d'une absidiole de petites dimensions.

Les fouilles exécutées cet automne dans la première cour du château ont pleinement confirmé ce fait, dit la *Gazette de Lausanne*. Le tracé complet de la « *capella vetus* », la *primitive chapelle*, est apparu peu à peu, à une petite profondeur au-dessous du niveau actuel de la cour. L'absidiole a été dégagée en premier lieu ; ses murs étaient en partie engagés sous la tour carrée reconstruite au XVI^e siècle par les Bernois, dans l'intérieur de laquelle les premières traces de cette construction avaient été mises au jour. Puis on déblaça la nef, de forme rectangulaire, conservant dans son angle nord-ouest un escalier dont six marches sont encore intactes, escalier prouvant jusqu'à l'évidence que l'entrée de la chapelle était en effet près de celle des souterrains. Cet escalier prouvait encore une chose — démontrée également par la simplicité du lieu, la profondeur du sol, l'absence de fenêtres dans la nef, — c'est que l'on avait retrouvé seulement la crypte, la chapelle basse de la

« *capella vetus* », et non la chapelle haute, rasée lorsque la partie méridionale de Chillon fut remaniée.

Les murailles de cette crypte sont conservées à une hauteur moyenne de 2 m. 20. Elles offrent dans la nef les vestiges d'un enduit qui n'a pas encore été suffisamment étudié pour qu'on puisse dire s'il est décoré. Dans l'abside, il y a deux enduits superposés, le plus ancien portant des traces de peinture qui pourraient bien être analogues à celles relevées à l'autre extrémité du château, au rez-de-chaussée de la « tour du duc » jadis saillante ; ce sont là des traits rouges grossièrement tracés sur un fond blanchâtre, qui simulaient probablement des draperies relevées de distance en distance. Et ces vestiges devaient être déjà enterrés à l'époque du comte Pierre II ; ce qui semblerait indiquer que cette décoration très primitive, formée d'éléments décoratifs dégénérés, aurait été exécutée vers le milieu du XII^e siècle. Le sol de la crypte est recouvert d'un bétonnage dont les anciennes constructions du château offrent d'autres spécimens.

La longueur totale intérieure de la crypte est d'environ 9 m. 50, sa largeur de 4 m. 70. L'abside est séparée de la nef par un mur percé d'une porte centrale, sorte de jubé rudimentaire, à peine haut de 30 centimètres aujourd'hui, mais qui était plus élevé à l'origine. Deux bancs grossiers à l'usage du célébrant et de ses acolytes suivent ce jubé qui fut lui aussi décoré de peintures. Dans l'abside elle-même, élevée d'une marche, l'autel se dresse encore sous la forme d'un bloc rectangulaire de maçonnerie recouvert d'un enduit analogue à celui des murailles.

Lorsque la chapelle haute fut détruite, la nef de la chapelle basse, désaffectée, servit à entreposer les bois du seigneur (*ligna domini*), soit le bois de chauffage, soit les bois destinés au fourrage des tours et chemins de ronde, en cas d'attaque. Mais le chœur et l'autel, lieux consacrés, furent soigneusement respectés. On laissa intact, au sommet de l'autel, le « *sepulchrum* » la cachette renfermant les reliques du Saint sous le vocable duquel la chapelle était érigée. M. Næf a eu la bonne fortune de retrouver dans cette niche, bétonnée plus finement encore que le dessus de l'autel, les débris du reliquaire ; ce devait être une boîte rectangulaire en bois, avec couvercle à quatre pans, ornée de plaquettes d'os appliquées à l'aide de petits clous de fer et d'os. Toutes ces plaquettes existent ; elles sont décorées de tresses et d'autres ornements gravés d'un caractère très archaïque. Il sera possible, sans aucun doute, de restituer le reliquaire, dont le bois est complètement fusé ; des parcelles d'ossements étaient mêlées à ces précieux vestiges.

L'autel présentait encore d'autres particularités. Il avait reçu jadis une décoration polychrome ; puis il est percé dans le bas de deux cavités carrées devant l'une desquelles se trouve une sorte de cuvette de béton. Sont-ce là des crédences à l'usage des burettes et une piscine des plus primitives ? C'est ce qu'un examen plus attentif permettra de décider.

Les Bernois n'eurent pas les scrupules de ceux qui désaffectèrent la chapelle ; ils ne songèrent point à respecter l'autel, sur lequel le bailli H.-W. de Mülinen fit reposer un gros contrefort. Grâce à d'importants travaux de reprise en sous-œuvre, l'autel est aujourd'hui dégagé, comme la crypte tout entière. Des couloirs souterrains ingénieusement disposés permettront bientôt aux visiteurs de circuler autour de ces restes vénérables ; ils pénétreront également dans la crypte, recouverte d'un plafond solide, et dont rien dans la cour ne laissera soupçonner l'existence. M. Næf a résolu ainsi le problème de tout conserver ; nos lecteurs n'avaient pas besoin de ce dernier exemple pour connaître tout le soin, toute la discréption avec lesquels procède le savant archéologue.

La première mention de la « *capella vetus* » se trouve dans un compte de 1260 ; il s'agit de la reconstruction d'un angle du mur d'enceinte « *juxta capellam veterem a parte lacus* ». Ce mur d'enceinte a été retrouvé, lui aussi, sous les bâtiments qui bornent la cour au sud-ouest (écuries, chambre à lessive, etc.) ; l'angle obtus découvert dans le sous-sol de la tour carrée et dont il a été question au début de cet article, appartient peut-être au même système de défense. En 1260, la chapelle haute devait être désaffectée, si ce n'est détruite, et la crypte servait sans doute déjà d'entrepôt pour le bois. Pierre II avait jugé insuffisante à tous les points de vue la chapelle primitive — elle nuisait en outre à l'approche des remparts, au bon fonctionnement de la défense — et il l'avait remplacée par celle que l'on visite aujourd'hui.

Différents passages des comptes des châtelains sembleraient indiquer qu'il existait deux chapelles avant la construction de la chapelle actuelle, placée sous le vocable de saint Georges, l'une dédiée à saint Pantaléon, l'autre à saint Triphon. Mais M. Næf a prouvé que les deux n'en faisaient qu'une, c'est-à-dire que c'étaient une chapelle haute et une chapelle basse réunies dans un même édifice. Le vocable de saint Triphon — un saint tout à fait « local » — disparaît le premier, ce devait être celui de la chapelle haute ; la crypte retrouvée aurait eu alors saint Pantaléon pour patron, et ce seraient les reliques de ce personnage, médecin et martyr à Nicomédie, dont les parcelles informes auraient subsisté jusqu'à nous.

— Nous avons reçu, à propos de ce que nous avons dit dans le numéro de novembre de l'**inscription** relevée sur l'**ancienne cloche de Boulens**, les lignes suivantes de M. Jaques Mayor, le savant conservateur du Musée Fol à Genève.

« Je lis dans le dernier numéro de la *Revue historique vaudoise* une note sur l'*inscription* *Mentem Sanctam spontaneam honorem Deo et liberationem patriae Jhesus Nazared*, que l'on signale sur trois cloches. Je connais, pour ma part, une cinquantaine de cloches qui portent cette légende, tant en France qu'en Suisse. L'époque où elles furent fondues va de la fin du XV^{me} siècle (à partir de 1470 environ) jusqu'au milieu du XVI^{me} siècle. Dans bien des cas, on a voulu expliquer l'*inscription* à l'aide de circonstances locales et « la libération de la patrie » a été fréquemment appliquée à l'*histoire* de telle ou telle localité, ainsi qu'on l'avait fait pour Boulens.

» En réalité la légende *Mentem Sanctam*, etc., est une de ces légendes banales que les fondeurs reproduisaient constamment à un moment donné, aussi souvent que l'*Ave Maria*, le *Te Deum laudamus*, etc. La traduction exacte doit être : *J'ai une âme sainte et spontanée, à l'honneur de Dieu et pour la libération de la patrie*. C'est la cloche elle-même qui parle, la cloche assimilée par la liturgie catholique à l'homme. Quant à l'origine de ce passage qui n'est pas tiré de l'*Ecriture Sainte*, la plus complète incertitude règne à ce sujet. A Genève comme ailleurs, on a cru d'abord que l'*inscription* avait été faite pour Genève et en mémoire d'un événement ou pour en provoquer un. »

— Chacun sait que **Lord Byron** a contribué dans une très grande mesure à rendre célèbres les bords du Léman et surtout le manoir de Chillon. Rambert a parlé dans son livre sur *Montreux* du séjour de l'illustre écrivain à Clarens. M. Buhrer, pharmacien dans cette localité, écrivait à ce sujet, il y a quelques semaines, les lignes suivantes à la *Gazette de Lausanne* :

« Il existe encore à Clarens des personnes qui tiennent des récits du séjour de Byron de la bouche même de ceux chez qui il logeait. Sa « propriétaire » était une demoiselle Françoise Mury qui vivait alors en ménage avec son frère. Elle a épousé plus tard M. Pauly et a souvent conté à sa fille des détails sur le séjour de Byron. Celui-ci s'était installé chez elle sans demander le prix de la pension. Au bout d'un mois, le poète demanda à payer. M^{le} Mury ne présenta pas de note ; elle répondit au noble lord dont elle ignorait à ce moment-là la naissance : « Si vous êtes un prince, payez-moi en prince ; si vous êtes un bourgeois, payez-moi comme

un bourgeois. » Byron paya comme un lord et donna vingt francs par jour.

» On connaît non seulement la chambre que Byron a habitée, mais on possède encore le bois du lit dans lequel il a couché. C'est M. Wieland, à Clarens, le mari de la fille de M^{me} Pauly, qui en est le propriétaire.

» Le fils de lord Hobhouse est venu il y a quelques années à Clarens pour visiter les lieux où son père avait vécu en compagnie de lord Byron. »

— Monsieur le pasteur E. de Perrot vient de publier une notice sur **le temple de Sainte-Croix il y a cent cinquante ans** (1747-1897). Un grand incendie détruisit, en juillet 1744, une grande partie du village de Ste-Croix et son vieux temple recouvert d'*encelle*. Le malheur était grand, mais la vaillante population du village, aidée par les dons volontaires des compatriotes de la plaine et secourue par les largesses de LL. EE., se mit aussitôt à l'œuvre de reconstruction. On s'occupa du temple; deux cloches furent fondues par Lièvremont, de Pontarlier; la bâtie échut à Isaac Bornand-Masson, et l'année suivante déjà le son des cloches remplace la grosse caisse qui, le dimanche et le jeudi, appelait les fidèles à la prière. Le bâtiment fut probablement affecté de nouveau au culte le 1^{er} mai 1746.

Ce ne fut pas petite affaire que de répartir les places et de les distribuer. Nous lisons à ce sujet dans la brochure de M. de Perrot :

« Le 4 décembre 1747, le banderet, les gouverneurs et lieutenants se réunissent au temple pour numérotter les bancs; le 10 février 1748 et le 19 du même mois, se règle la question des catéchumènes; le 1^{er} juillet, nouvelle assemblée au temple pour entendre les raisons de ceux qui se refusent d'échanger leurs places; en novembre et décembre 1750 et 1751, autres assemblées pour la reconnaissance des places; le 28 juillet 1753 seulement, toutes les places sont à peu près vendues pour la somme de 542 florins 96 actes 9 deniers (environ 325 francs). »

M. de Perrot évoque dans son ouvrage tout un coin du passé de la cité montagnarde et donne, à propos du temple, d'intéressants détails sur la vie et les mœurs d'autrefois.

— Le septième *Bulletin* du comité de la **Société Pro Aventico**, paru dernièrement, renferme de nombreux renseignements sur les découvertes faites depuis deux ans sur le territoire de l'ancienne Avenches. M. G. Fornerod, ancien préfet, a trouvé, en faisant des

travaux de canalisation, les fondations de deux des tours qui flanquaient le mur d'enceinte. Elles ont exactement la forme et les dimensions de la tour de la Tornallaz, la seule qui existe encore presque complètement. M. Arnold Guisan a trouvé, de son côté, le buste en bronze d'une Faunesse ou Dryade, couronnée de lierre, la poitrine en partie découverte, la tête légèrement relevée et tournée à droite ; la robe est fixée sur l'épaule par deux rubans terminés en pieds de bouc. La partie inférieure est coupée par derrière, comme une applique, ce qui fait croire, dit le *Bulletin*, que c'était peut-être simplement l'anse d'un vase de prix.

La trouvaille la plus intéressante, cependant, a été celle faite par M. Debossens dans son champ des Conches-dessous, à une petite distance de l'endroit où avait été découverte en 1845 la fameuse « main votive ». Il s'agit d'une statuette de Silène, en bronze. Sa hauteur est de 0,165 m. et son poids d'un peu plus de 2 kg. Elle est en parfait état de conservation et a été très remarquée dans le groupe 25 de l'Exposition de Genève.

Elle nous montre, dit M. W. Cart dans le *Bulletin*, « un vieillard barbu, tout rondelet, absolument chauve, à la face large et joviale, accroupi de telle façon que les pieds se trouvent au niveau de son abdomen et les genoux à la hauteur de l'estomac. Sa panse rebondie fait ainsi saillie et attire tous les regards. Avec un geste de profond contentement, le petit vieux se frotte le ventre de son énorme main gauche, tandis qu'il appuie le pouce droit au front, au-dessus de l'œil droit... »

» Pour tout vêtement, il porte un court manteau qui recouvre entièrement le dos, enveloppe la partie supérieure du bras gauche, jusqu'au coude, et dont le pan replié retombe par devant, au-dessus du sein droit. Le devant du corps reste ainsi complètement nu. La tête est ceinte d'un bandeau très fin, dont les extrémités se rejoignent par devant, tandis que la partie postérieure disparaît sous le manteau. Une mèche de cheveux unique sort sous le bandeau derrière l'oreille ; le sommet du crâne et le front restent découverts.

» Entre les deux omoplates se détache un fort crochet à angle droit, en forme de doigt muni d'un ongle bien marqué. La statuette pouvait donc à choix être placée sur une console ou un meuble quelconque, ou bien être suspendue à la paroi.

» Le personnage représenté est bien Silène ; la calvitie, la large face, le nez camus, le gros ventre, l'expression à la fois bestiale et béatement joviale, ne laissent aucun doute à cet égard. Or, les statues de ce compagnon de Bacchus ne sont pas fréquentes... Ce

bronze est aussi remarquable par la finesse du travail, dépassant et de beaucoup les bronzes ordinaires fabriqués en pays celtique ; c'est certainement une pièce importée, produit de l'art italo-grec. En outre, la jolie patine verte, le parfait état de conservation concourent à faire du Silène un des joyaux du Musée d'Avenches.»

M. Cart montre que cette statuette présente encore un autre motif d'intérêt. C'est une amulette, c'est-à-dire un préservatif contre le « mauvais œil » ; la preuve intéressante et précieuse d'une des nombreuses superstitions des anciens.

— On a exploré dernièrement un **tumulus** qui était signalé depuis longtemps dans la forêt de *Roverez*, une partie de la forêt cantonale de Boulex, située près de la route de Payerne à Trey.

Ce tumulus, dit M. Jaques Mayor dans un article communiqué aux journaux, a environ 28 mètres de diamètre ; il est d'une forme circulaire assez régulière. La hauteur moyenne du monticule est de 2 m. 50 ; le sol sur lequel il s'élève est absolument plat. Une tranchée a tout d'abord été pratiquée du nord au sud, sur toute la largeur du tumulus. Les ouvriers sont promptement arrivés, au centre même de la colline, sur un amoncellement de pierres des plus irrégulières ; les blocs, de dimensions variables, sont cependant assez soigneusement entassés. Aucune des pierres apparentes n'est taillée ; beaucoup d'entre elles ont dû être soumises à un feu violent et prolongé. Dans la partie sud de la tranchée, à peu près aux deux tiers de la distance entre le bord du tumulus et le massif central, et à deux mètres de profondeur, on a rencontré des vestiges de fer, de bronze et de bois dans un état d'oxydation et de décomposition malheureusement très avancé ; ils semblent avoir appartenu à un char de parade, du moins peut-on reconnaître un moyeu presque intact, les restes d'un second moyeu, des fragments importants de cercles de roues garnis de gros clous et auxquels adhéraient encore du bois et d'autres fragments qui peuvent avoir été ceux des rayons, de l'essieu, etc. Quant au bronze, il devait constituer le revêtement fort mince de la caisse du char, arrondie par devant, construite en bois de chêne. Des charbons peu abondants, quelques petits débris d'ossement calcinés accompagnaient ce dépôt, auquel un objet infiniment précieux ajoutait une grande valeur. Il s'agit d'un cercle, formé d'une étroite feuille d'or pur, orné de trois côtes filetées saillantes séparant et bordant deux « grecques », décoration exécutée au repoussé avec un soin et une délicatesse rares. Quelle était la destination de cet objet ? On ne peut le dire d'une façon précise avant que l'emplacement de la trouvaille

ait été entièrement déblayé et qu'une étude attentive ait été faite ; ce n'est pas un collier, ni une partie de coiffure, il faut y reconnaître provisoirement un encadrement circulaire jadis fortement pressé et serré par simple rapprochement autour de la partie centrale de l'objet dont rien ne reste, sauf peut-être quelques parcelles de bois attachées à l'intérieur du cercle.

Le diamètre extérieur du cercle est de 22 1/2 centimètres, le poids du métal de 94 1/2 grammes. C'est là une belle découverte, qui indique que le tumulus a été élevé pour un personnage important ; sa sépulture, non encore ouverte, nous réserve, il faut l'espérer, d'aussi agréables surprises.

On ne peut faire, pour le moment, aucune hypothèse sur l'époque à laquelle remonte le tumulus ; les commentaires viendront plus tard. Le cercle d'or n'indique rien en lui-même, car c'est un objet importé, d'origine grecque ou étrusque.

Il résulte des fouilles ultérieures et d'une communication de M. Næf que le tumulus de Roverez doit remonter à 2 ou 300 ans avant Jésus-Christ. C'est le 13 février que le noyau central a été ouvert. L'étude de sa partie supérieure faisait supposer qu'il avait déjà été fouillé par des chercheurs de trésors. On en a eu la preuve un peu après ; cela n'a du reste aucune importance, puisque l'on ne pouvait y trouver que des débris insignifiants. Le cercle d'or dont il est question plus haut encadrerait probablement le bord d'un plat creux en bois. Ce plat contenait des ossements brûlés qui ont été trouvés à l'intérieur du cercle et qu'il s'agira de définir. Les fouilles, qui seront encore longues, seront reprises un peu plus tard.

A ce numéro est joint, comme supplément gratuit, la **carte du Pays de Vaud** avant la révolution. Cette carte a été dressée avec beaucoup de soin par M. Poirier, professeur à Montreux. Elle servira de complément aux nombreux articles que nous avons publiés sur le Régime bernois dans le Pays de Vaud.
